



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	258-2022
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2022.RRGR.398
Déposée le :	01.12.2022
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole) Bütikofer (Lyss, PS)
Cosignataires :	1
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	452/2023 du 26 avril 2023
Direction :	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification :	Non classifié

Centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile dans le canton de Berne

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) gère les deux centres fédéraux d'asile prévus dans la région de Berne, à Kappelen/Lyss et dans l'ancien hôpital Ziegler à Berne. Pour ce qui est de cet ancien hôpital, il s'agit là d'un site temporaire. Le site de la caserne/arsenal de Lyss est quant à lui maintenu dans le plan sectoriel Asile de la Confédération.

En septembre 2017, le Grand Conseil s'est clairement prononcé contre l'ouverture d'un deuxième centre fédéral d'asile à Lyss (caserne) lorsqu'il a traité les motions 100-2017 (Pas de surcharge pour Lyss dans le domaine de l'asile) et 115-2017 (Pas de concentration des sites des centres dans le domaine du droit d'asile).

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où en est-on en ce qui concerne la recherche d'un site destiné à accueillir définitivement un centre fédéral d'asile dans la région de Berne ?
2. Qui est en charge de cette recherche de site (SEM ou DSE ?) et quelle est l'unité administrative qui s'occupe concrètement de trouver un site ?
3. Jusqu'à quand le CFA pourra-t-il être hébergé dans l'ancien hôpital Ziegler ?
4. Quand disposera-t-on d'un nouveau site en remplacement de l'ancien hôpital Ziegler ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Au cours des dernières années, la Confédération et le canton ont conjointement évalué de nombreux sites, dont plusieurs font actuellement l'objet d'examens approfondis de la part du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

Question 2

Le SEM est chargé de la recherche d'un site pour le deuxième centre fédéral d'asile et dirige par conséquent les opérations. À l'échelle cantonale, le SEM bénéficie du soutien de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). À la suite de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (projet NA-BE), la Direction de la sécurité (DES) a en effet transféré cette mission à la DSSI.

Question 3

Le contrat de bail actuel entre le SEM et la ville de Berne a été conclu jusqu'à fin 2025.

Question 4

Le SEM n'est pas en mesure d'indiquer quand un site définitif sera trouvé. Cela dépend notamment des résultats des examens mentionnés précédemment.

Destinataire

– Grand Conseil